

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets ménagers des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion





60, rue Mirabeau Prolongée CS 10 014 62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél: 03 21 74 35 99

Fax: 03 21 74 35 23





INTRODUCTION

Les 3 EPCI* composant le SYMEVAD, à savoir Douaisis Agglo, la CA Hénin-Carvin et la CC Osartis-Marquion, ont choisi de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) commun. Ce PLPDMA couvre la période 2020 - 2025.

Les objectifs à l'horizon 2025 sont les suivants :

- > En terme quantitatif : diminution du tonnage des DMA de 3% en 6 ans.
- > En terme qualitatif : réduction de la nocivité des déchets par une réduction en amont des produits générant des déchets dangereux.
- > En terme de gouvernance et d'animation du territoire : développement de la mobilisation et de la coopération des acteurs du territoire du SYMEVAD.

Le présent document dresse le bilan de cette 3° année 2022 de mise en oeuvre du PLPDMA et présente les objectifs pour 2023.

SOMMAIRE

___GÉNÉRALITÉS P4

LLLINDICATEURS
GLOBAUX P9

8 AXES P 15

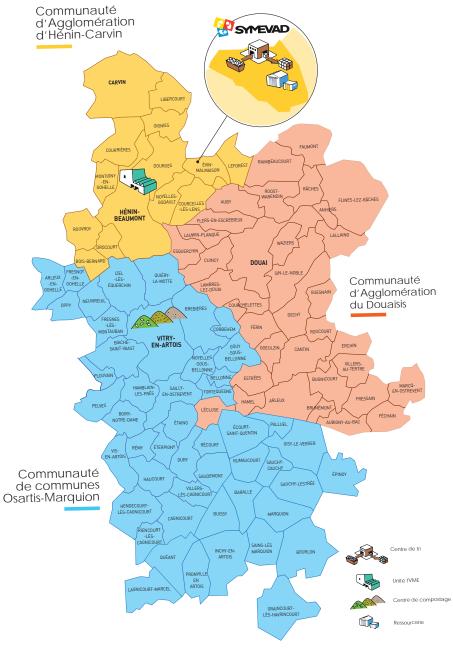
GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION DU SYMEVAD

Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. II aujourd'hui les Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis-Marquion, qui ont transféré leur compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 260 habitants. а pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.





COMPÉTENCES DU SYMEVAD



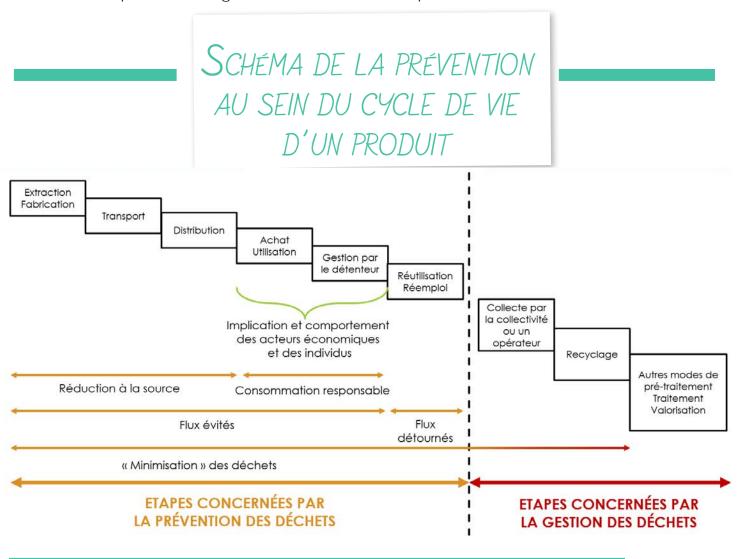
Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.



DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

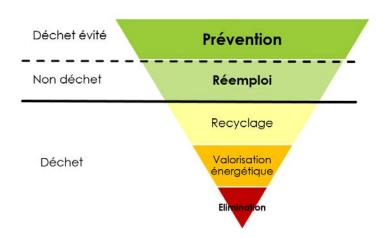


Source ADEME

You Tube (SYMEVAD

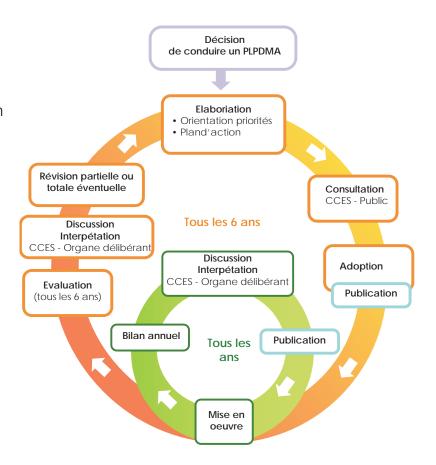
HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015





INDICATEURS GLOBAUX

LE SERVICE PRÉVENTION

LES FAITS MARQUANTS



Fin du pass vaccinal COVID: 14 mars 2022

Reprise progressive des visites/des animations/ sensibilisation avec forts taux d'absentéisme non prévenus en présentiel

LE SERVICE PRÉVENTION EN 2022

MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC

COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets »

[Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »]



QUELS IMPACTS AU QUOTIDIEN?

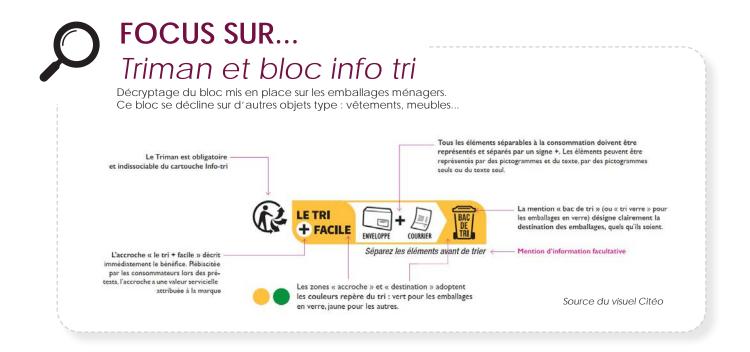
QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGEC

- > Objectif: -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
 - > 2021-2025 : 1er décret 3R (Réduire Réemployer Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
 - 1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
 - 2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
 - 3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

CALENDRIER DE LA LOI

	Depuis le 1º janv. 2021	Depuis le 1º janv. 2022	Depuis le 1º janv. 2023
Partie 1 Sortir du plastique jetable	 1er décret des 3 R (2021-2025) Interdiction de la mention « biodégradable » sur les produits et emballages Interdiction des boîtes en polystyrène expansé Interdiction des confettis en plastique Favoriser la vente en vrac (et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne) Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques Mise en place, dans les supermarchés, de bacs de récupération des emballages 	 Interdiction des sachets de thé en plastique Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés, de moins de 1,5 kg 	• Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable, pour les repas et les boissons servis sur place, pour tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives (concerne les fast-food, mais aussi les cantines scolaires, les restauration d'entreprise ou les cafétérias)
Partie 2 Mieux informer les consommateurs		 Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri) Mise à disposition du public, des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations Internet et mobile Obligation d'information sur la garantie légale de conformité 	

	Depuis le 1 ^e janv. 2021	Depuis le 1º janv. 2022	Depuis le 1 ^e janv. 2023
Partie 3 Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire	B opaid to 1 janv. 2021	 Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur)produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces) Permettre la vente des médicaments à l'unité 	Dopais to 1 janv. 2020
Parte 4 Agir contre l'obsolescence Programmée	 Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones 	Allonger la garantie légale de conformité	Création d'un fonds de réparation, pour encourager le consommateur à réparer plutôt qu'à acheter. Sont concernés : les équipements électriques et électroniques, les jouets, les articles de sport, loisir, bricolage et jardinage.
Partie 5 Mieux produire	 Transformer les filières de Re En créer de nouvelles Ex : REP textiles sanitaires (= 	Calendrier propre à chaque filière esponsabilité Elargie du Producte lingettes) : au 1 ^{er} janvier 2024 s respectueux de l'Environnemer	eur

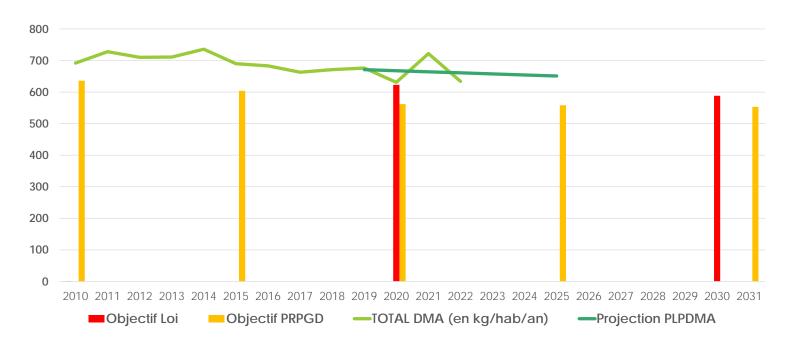


INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA



L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

EVOLUTION DES TONNAGES DMA



Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'évolution des tonnages DMA traités par le SYMEVAD depuis 2010, ainsi que les objectifs de réduction retenus par le PLPDMA. Les colonnes correspondent aux années d'échéance fixées par les lois et le PRPGD*, permettant ainsi de mieux se situer par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets.

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

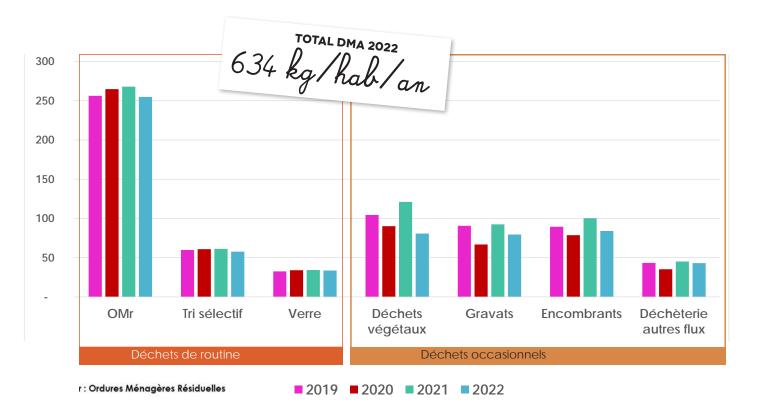
You Tube F SYMEVAD

SUIVI DES TONNAGES EN 2022

Les raisons principales de cette baisse de tonnage :

- > Actions de réduction des déchets
- > Météo tendance sècheresse (moins de végétaux et moins d'humidité dans les déchets collectés)
- > Economique (baisse du revenu disponible brut)
- > Méthode de calcul interne (retrait des déchets non-ménagers, à savoir : essentiellement des végétaux issus de communes)

Evolution des tonnages DMA depuis 2018 (kg/hab/an)



3

DÉTAILS DES 8 AXES

PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1 Compostage



Gaspillage alimentaire



Axe 3 **Economie** & Réemploi



Axe 4 Consommation responsable



Axe 5 Réduction de la noticivité



Axe 6 **Programme** Consom'Acteurs



Axe 7 Sensibilisation



Axe 8 Technique déchets



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur https://cutt.ly/NkonLYW

POUR DÉCOUVRIR LE PLPDMA

ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA







Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages

Démultiplier les actions expérimentales concluantes

Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

Humain - Proximité - Concret Participatif - Accompagnement

ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)



Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets

RENFORCER

Développer en priorité les actions concrètes de réduction des déchets





AXE 1: COMPOSTAGE

propres déchets et in situ

BILAN 2022

- Reprise des réunions publiques « compostage individuel » en présentiel et maintien des visioconférences
- Ajout d'une partie « les déchets du jardin restent au jardin »
- Montée en compétences sur le tri des biodéchets



2024: Mise en place du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)

CHIFFRES CLÉS 2022



- > 864 composteurs distribués en 2022
- > 24 656 composteurs depuis 2007
- > 19% des foyers équipés par le **SYMEVAD**

OBJECTIFS 2023

- > Développer la partie projet « tri des déchets alimentaires»
- > Renforcer le thème jardin »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
1-1	Distribution de composteurs individuels	864	1 000
1-5	Distribution de vermicomposteurs	18	20
1-1a	Test de distribution sur des secteurs géographique délimités : éco-quartier, lotissement, petite commune	-	
1-2	Formation de référents compostage	-	A définir en fonction du groupe
1-2a	Formation de guides- composteurs	-	de travail « déchets alimentaires »
1-2b	Formation de Maître- Composteur	2 pers.	
1-4	Mise en place de composteurs partagés	plusieurs demandes mais pas de concrétisation	
1-6	Opération « les déchets de jardin sont un trésor pour le jardin »	Accompagnement CAHC suite à la réduction de la collecte des végétaux à domicile	Généraliser cet accompagnement à toutes les communes, et renforcer la partie vidéo
1-7	Compostage en cimetière	Partage d'expériences	



AXE 2: GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Reprise timide suite au COVID-19 : 1 seule cantine scolaire (Carvin)



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

OBJECTIFS 2023

> Sensibiliser les restaurations scolaires Déchet »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
2-1	Expérimentation d'un protocole d'accompagnement simplifié pour la restauration collective	En cours sur Carvin	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites volontaires
2-2	Formation des structures- relais	-	Animation de 2 sessions







AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

BILAN 2022

- Reprise progressive de l'activité des 9 Repair Café existants
- Création de 3 nouveaux Repair Café
- Ouverture d'un 4^{éme} magasin de la Ressourcerie à Courrières

Dóf

économie circulaire

- fonds pour le réemploi solidaire
- > Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées
- > Soutien financier à la réparation

Ohioctifs

∼ CHIFFRES CLÉS 2022



- > 9 Repair cafés en activité Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai, Flines-lez-Râches, Dourges, Esquerchin et Quiery-la-motte
- > 8 Repair cafés en réflexion Arleux, Courchelettes, Guesnain, Cantin, Marcq-en-Ostrevent, Libercourt, Noyelles-Godault et Palluel

Actions

OBJECTIFS 2023

- des Repair Cafés du territoire
- > Sensibiliser au Zéro Déchet les artisanscommercants, en

кег	Actions	Realise 2022	2023
3-1	Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	Ouverture 4e point de vente Ressourcerie par DIE Boutique Envie	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis ou Osartis- Marquion par une structure de l'ESS*
3-2	Accompagnement de la création de Repair Café	3 nouveaux (Dourges, Esquerchin et Quiery-la-Motte) 8 en cours	Accompagnement à l'ouverture de 4 Repair-Café
3-3	Sensibilisation Zéro Déchet pour les artisans- Commerçants	Partenariat avec la Direction Transition Economique de la CAHC Intervention podcast « Zéro Déchet au boulot » Intervention club d'entreprise « la démarche verte »	Réalisation de fiches Zéro Déchet pour le guide « commerce Ecoresponsable » de la CAHC Réunion de sensibilisation au ZD pour les Artisanscommerçants de la CAHC

Dáalicá



*ESS: Economie Sociale et Solidaire



AXE 4: CONSOMMATION RESPONSABLE

nformer et accompagner pour consommer autrement

BILAN 2022

- Couches lavables : intensification des actions à destination des familles, professionnels et futurs professionnels concernés
- Protections menstruelles lavables : actions innovantes à destination des familles et des lycées



> Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)

> Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus

∼ CHIFFRES CLÉS 2022

- > 69 familles dotées en couches lavables
- > 1 multi-accueil passé en 100% couches lavables après avoir été accompagné par le SYMEVAD (Courcelles-les-lens)
- > 250 personnes dotées en protections mentruelles lavables
- >1 563 stop-pub distribués.







OBJECTIFS 2023

- > Plusieurs structures professionnelles type crèche en « 100% couches lavables »
- > Elargissement des actions « Protection menstruelle lavable »



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE Informer et accompagner pour consommer autrement

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
4-1	Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables	4 structures municipales avec lavages en ESAT : flers, Courcelles, Libercourt et Sin-le-Noble	Accompagnement des crèches municipales et privées pour tester les CL
4-1a	Développement d'une offre de lavage externalisé des couches par des ESAT	1 structure passée en 100% lavable après l'accompagnement : Courcelles- lez-lens	avec lavage en ESAT puis passage à 100% en CL avec lavage en ESAT
4-1b	Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés avec kit de démonstration	Fourniture de 10 kits de démonstration Participations à des forums (CAF, Maternité)	Fourniture de 10 kits de démo.
4-1c	Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance	2 (Lycée Deforest à Douai et Ambroise Croizat Auby)	2 lycées
			80 familles dotées
4-2	Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	69 familles dotées	Financement du reste à charge par davantage de commune
		Prolongation du partenariat	
4-2a	Partenariat avec la clinique de Lambres-lez-Douai	Réalisation d'une réunion publique à la clinique	Partenariat avec la maternité de l'hôpital de Dechy
		Participation à leur Journée portes ouvertes	Deerly
4-2b	Sensibiliser les structures pro. par le biais des familles Couches Lavables	Identification des structures pro à sensibiliser pour accepter les	Leur faire accepter 🦚 les bébés CL
	biais des lattilles Couches Lavables	bébés CL SYMEVAD	Les accompagner dans un test CL
4-3	Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	7 classes de CM1 176 élèves	Proposer ce challenge en autonomie aux classes volontaires
4-4	Elaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement	-	Guide validé et éprouvé sur 3 événements
4-5	Stop-pub : action de sensibilisation et distribution à l'échelle du SYMEVAD en lien avec les communes	1 563 stop-pub distribués	Renforcer la communication sur le Stop-Pub
4-6	Développer la consigne du verre en partenariat avec « Haut la consigne »	Test de plats consignés (Fêtes au Pays de Lambres)	Promotion de la consigne via des services type Le fourgon



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
4-7	Sensibilisation à l'utilisation des protections menstruelles lavables		
4-7a	Kit famille	6 Réunions (dont 1 visio) avec remise d'un kit d'une valeur de 50 € 157 pers. équipées Envoi de 250 affiches (communes, médecins, magasins ZD)	200 pers équipées Financement du reste à charge par davantage de commune
4-7b	Atelier couture	4 ateliers « pimp ta culotte » 31 pers.	40 pers.
4-7c	Kit Lycéenne	2 lycées-test (St Jean et Deforest) remise de 2 kits de démonstration distribution de 62 kits d'une valeur de 20 € Pause de l'expérimentation en lycée suite un avis défavorable du Conseil Régional pour un partenariat (en concurrence avec leur opération de distribution de protections jetables)	Participations financières portées par les fonds propres des lycées















AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

BILAN 2022

Reprise des sessions de sensibilisation avec remise d'un kit « ménage au naturel »



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie

✓ CHIFFRES CLÉS 2022



- > 6 sessions
- >4 communes sensibilisées Courrières, Dechy, Dourges, Hénin-Beaumont
- > 97 agents formés

OBJECTIFS 2023

> Continuer les sessions de formation dans les d'un kit « ménage au naturel » et élargir aux structures en démarche ZD (collège, crèche...)

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
5-1	Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	6 sessions 97 pers.	100 pers avec élargissement aux structures en démarche ZD (collège, crèche)





AXE 6: PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

BILAN 2022

- Famille: fin de la 3^e édition avec de moins en moins de participants. Peu de succès pour le démarrage de la 4eme édition (en Rendez-vous Mensuel)
- Ecole: Très bon démarrage pour le module « Ecole presque Zéro Déchet »
- Collège: Elaboration d'un module « Collège presque Zéro Déchet »



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

CHIFFRES CLÉS 2022



MODULE « ECOLE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



2 séances de 3H

> 123 personnes



Des délis à relever avec les élèves

En lien avec

MODULE « COLLÈGE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



1 séances de 3H



lrinôme Collège / Parent / Conseil Départemental



Des accompagnements ZD et des actions à mener





> En cours d'élaboration





AXE 6: PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

OBJECTIFS 2023

- > Développer un réseau des relais ZD, dans le cadre de leur travail
- > Développer les déclinaisons du Programme Consom'acteurs

		,	
Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
6-1	Programme Consom' Acteurs Famille	3e édition : 19 réunions 5 visio - 208 pers cumulées de janv à mai 2022 Evolution du programme en Rendez-vous consom'acteur Rdv Consom'acteurs 1 viso - 5 pers de oct à déc 2022	Augmenter la participation aux Rendez-vous Consom'Acteurs
6-1a	Décliner l'opération « Osez cl consommer et vivre plus lége témoins, encadrés par des «h vers plus de sobriété et d'écc le SYMEVAD	er » de l'ADEME (foyer nome-organisers »,	Partenariat avec la CAHC pour choix des foyers- témoins
6-2	Identification, formation et suivi de Relais Consom'acteurs	Suivi des 30 relais formés et équipés : difficulté à organiser des sessions à titre personnel	Elaborer un module pour former des relais ZD dans le cadre de leur travail
6-3	Module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	5 sessions - 123 pers. Validé par 2 IEN*** (intégré à la formation des enseignants)	100 pers. Validation par d'autres IEN
6-4	Module « Collège presque Zéro Déchet »	Elaboration du module	A tester sur plusieurs collèges volontaires
6-5	Acompagnement à la création d'un groupe « Zero Waste local »	Recherche d'un structure-support (association,)	Identifier une structure-support

**E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

**OCCE: Office Central de Coopération à l'Ecole

*** Inspecteur de l'Education Nationale



Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année









AXE 7: SENSIBILISATION

BILAN 2022

- Reprise des visites et animations, à compter d'avril 2022 (fin du pass vaccinal)
- Préparation du changement de consignes de tri (extension de consignes de tri au 01/01/2023)
- Elaboration puis animation d'un nouveau module pour les mairie « Communes, en route vers le Zéro Déchet »



> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

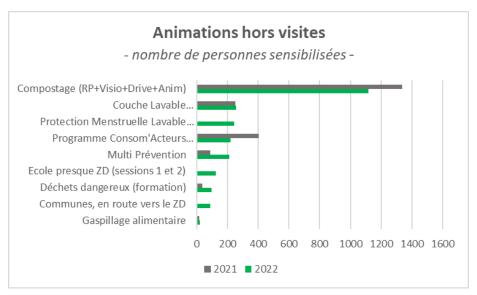
✓ CHIFFRES CLÉS 2022



> 4 238 visiteurs répartis de la façon suivante

Centre de tri	3 359
Ressourcerie	564
Jardin	315





> 2 380 personnes sensibilisées

> 131 actions extérieures



AXE 7: SENSIBILISATION

OBJECTIFS 2023

> Recherche de nouveaux publics aux modules ZD,

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
7-1	Elaboration d'un programme de commnuication ciblé	fait en 2021	DEVENONS
7-2	Création d'une identité prévention « Ensemble devenons Consom'Acteurs	fait en 2021	Lonsom
7-3	Visite des équipements du SYMEVAD	4 238 pers	5 500 pers
7-3a	Adaptation des visuels aux nouvelles consignes de tri	Modification des livrets et visuels du pavillion	Adaptation du discours en fonction de l'évolution des technologies de recyclage
7-4	Sensibilisation des mairies (élus et agents) au Zéro Déchet, avec le module « Communes, en route vers le Zéro Déchet »	Elaboration, test, invitation aux 98 communes et 3 EPCI Animation de 4 sessions 25 communes 89 pers	4 sessions 100 pers 25 nouvelles communes participantes
7-5	Elaboration de « kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	Réalisation d'affiches pour les accompagnements SYMEVAD Jade (Protections menstruelles) Serge (compostage) Inès (RdV consom'acteurs)	Diffusion des supports Conception d'une identité visuelle « 1 mois, 1 geste »
7-6	Réalisation des vidéos de sensibilisation en interne(série Rencontre, les 5R), et partenariat avec ILTV	1 vidéo avec ILTV	5 en interne
7-7	Témoignage du SYMEVAD « hors les murs »	Interventions ou témoignages: Grand Lyon, AMORCE, Club la démarche verte,Podcast nombreux partages d'info. sur le PLPDMA ou actions de prévention auprès d'autres collectivités	







AXE 8: TECHNIQUE DECHETS

BILAN 2022

- Planification avec priorisation et territorialisation des actions Zéro Déchet avec les communes
- Lancement du groupe de travail « tri à la source des déchets alimentaires »



> 2023 Harmonisation des couleurs des poubelles

OBJECTIFS 2023

> Projet **« Commune** presque Zéro Déchet »

> Etude « tri à la source des déchets alimentaires »

Réf	Actions	Réalisé 2022	Objectifs 2023
8-1	Etat des lieux de la provenance des DMA	Retrait des tonnages hors-DMA (végétaux et encombrants apportés par des communes)	Maintien de ce mode de comptabilisation
8-2	Planification des actions ZD avec les communes (sur la base du questionnaire PLPDMA)	Planification avec priorisation et territorialisation des actions ZD avec les communes favorables	Poursuite du partenariat avec les communes « demandeurs »
8-3	Participation aux études d'optimisation de collecte des EPCI, par le prisme de la prévention	Participation aux comités techniques de la CAHC : AMO Régie, Tarification incitative, Projet ZD	Poursuite de la participation du SYMEVAD lors des réunions
8-4	Création d'un groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI	1e réunion en déc 2022	Etude territoriale à mener



SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets ménagers des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion





60, rue Mirabeau Prolongée CS 10 014 62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél: 03 21 74 35 99

Fax: 03 21 74 35 23



